

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

NIF : 000 316096348264

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES
N° 05/ANF/DG/DSI/2024

En application des dispositions de l'article 35 de la procédure de passation des marchés et commandes du 02 juin 2019, l'Agence Nationale des Fréquences lance un appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales ayant pour objet « L'acquisition et la mise en service d'un centre de données modulaire intelligent au profit de l'Agence Nationale des Fréquences ».

Cet appel d'offre s'adresse aux fournisseurs et prestataires, exerçant dans les domaines des études et conseils en informatique (consulting), des installations de réseaux et traitement de données, ou de l'intégration des solutions informatiques, qui sont reconnus aptes à exécuter pleinement les obligations qui y sont définies et qui répondent aux conditions suivantes :

- Disposant d'une attestation de représentation ou de partenariat, en cours de validité (au moment de la soumission) délivrée par le constructeur de la solution proposée ;
 - 2- Ayant réalisé au moins deux (02) projets similaires, durant les cinq (05) dernières années, dûment justifiés par des attestations de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve, mentionnant clairement l'objet du projet ;
 - 3- Ayant un agrément de type I, relatif à l'importation, l'exportation, la vente et l'installation des équipements sensibles.
- Il est entendu par projet similaire, la réalisation d'un projet portant sur « l'acquisition et la mise en service d'un centre de données modulaire intelligent » ou « l'acquisition et la mise en service d'un centre de données ».

Le cahier des charges est à retirer, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences sis au 04, boulevard Krim Belkacem, Alger, par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné, contre la présentation d'un récépissé de versement de la somme non remboursable de cinq mille dinars (5.000DA), à virer au compte courant postal ccp n° 0007882929, clé 19, ouvert au nom de l'Agence Nationale des Fréquences.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière conformément aux dispositions de l'article 21 du cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature » « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes sont insérées dans une enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES
N° 05/ANF/DG/DSI/2024

« Acquisition et mise en service d'un centre de données modulaire intelligent au profit de l'Agence Nationale des Fréquences (ANF) ».

« Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences sis à 04, Bd Krim Belkacem, les sept merveilles, Alger.

La durée de préparation des offres est fixée à quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres de 08h à 12h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Aucune offre ne sera acceptée au-delà de la date et heure limite du dépôt des offres.

La validité des offres est fixée à trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres. L'ouverture des plis en séance publique, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'ANF, aura lieu le même jour de dépôt des offres sus-indiqué à quatorze heures (14h00), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

